



CABINET DE LA MINISTRE DE LA CULTURE, DE L'AUDIOVISUEL,
DE LA SANTE ET DE L'EQUALITE DES CHANCES

Monsieur José DESSART
Voie de Liège 118
4053 Embourg

Nos réf : FL/GD/DV/cvt/1887/06.07.12
Votre correspondant : Dominique VOSTERS
Tél : +32 2 801 70 45
Fax : +32 2 801 70 56
dominique.vosters@gov.cfwb.be

Bruxelles, le 19 JUIL. 2012

Monsieur,

Votre courrier du 5 juin dernier m'est bien parvenu et je vous en remercie.

Comme vous le savez très probablement, il n'appartient pas à la Ministre de l'Audiovisuel d'intervenir dans la programmation de la RTBF. Je n'entends pas déroger à cette règle à l'occasion de la rediffusion que vous contestez d'un reportage consacré à Maître HISSEL.

Les questions que vous soulevez sont tout-à-fait pertinentes et ne concernent bien entendu pas que le cas médiatique de Maître HISSEL. Déjà, celles-ci se posent sur Internet qui, en pratique, contient une mémoire insoupçonnée des activités humaines et y donne un accès relativement aisé et immédiat. L'intensification des rediffusions d'émissions anciennes en période estivale présente des caractéristiques similaires. Il en sera de même, demain, lorsque d'importants stocks d'émissions de TV anciennes seront mises à disposition du public en général.

J'ai pris bonne note que vous aviez adressé au Conseil de déontologie journalistique un courrier comparable à celui que vous m'avez fait parvenir. Cette démarche est opportune et incitera, sans doute, ce Conseil à se pencher plus longuement sur une problématique complexe mettant en balance plusieurs droits fondamentaux.

Je vous prie d'agrérer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



La Ministre

Fadila LAANAN